

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 19 septembre 2019

CO 104 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Mathieu GERARD, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER (Vice-Président) à Jean-François CETRE (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à René MOLIN, Christine CHATEAU à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, André PROST à Robert MOUGET, Roland BERTHELIER à Colette GIRARD, Denis BRENNIAUX à Alain CHOULOT, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Pascal DROGREY à Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Marie-Madeleine SOUDAGNE à Danièle CARDON, Yann PINGUAND à Christian PROST, soit 15 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Paul BUCHET à Antoine MARCELIN, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 2 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Charles VALLET, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Jacqueline COTTAREL, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : Anne DE ZAN, Gérard BOUDIER, Alain MURCIER, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Daniel BERTOCCHI, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques FAIVRE.

Convocation faite le : 10 septembre 2019

Objet : Approbation du PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social) Lecture Publique.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 octobre 2018 relative à l'élaboration d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social de lecture publique (bibliothèque / médiathèque) sur le territoire de la Communauté de Communes (PCSES) ;

ENTENDU que ce document est achevé ;

VU le projet de réalisation d'une médiathèque dans l'ancienne école du Centre à Poligny ;

ENTENDU que, pour bénéficier des fonds de l'Etat, un projet culturel, scientifique, éducatif et social de lecture publique (PCSES) pour la rénovation et l'aménagement du lieu doit être élaboré ;

VU la compétence de la Communauté de Communes « Définition des orientations, construction, entretien, fonctionnement, financement de la lecture publique (hors fonds anciens) » – article 6-2- des statuts ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Septembre 2019
CO 104 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Approbation du PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social)
Lecture Publique.**

ENTENDU qu'au 1^{er} janvier 2019, la lecture publique sur le territoire s'est dotée de trois équipements : bibliothèques à Poligny et Arbois, médiathèque à Salins et que, de fait, le PCSES devra concerner l'ensemble des trois équipements ;

ENTENDU que le PCSES est un document de politique publique par lequel une collectivité territoriale détermine les objectifs d'un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse de l'actualisation d'une démarche déjà menée ou de la création d'un nouvel équipement ;

ENTENDU qu'un PCSES est un projet culturel - les bibliothèques prennent en compte la diversité de modes d'expression culturelle et des publics, un projet scientifique - les bibliothèques participent à des réseaux et développent des capacités scientifiques, un projet éducatif - les bibliothèques offrent un accès à l'information et à la connaissance et travaillent avec les acteurs de l'éducation, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle, un projet social : les bibliothèques répondent aux besoins de la population d'un territoire et mènent des actions en concertation avec les acteurs des domaines sociaux et socio-culturelle ;

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le PCSES ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) qui constitue un tableau de bord pour 5 ans en matière de lecture publique ;

2 / AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce PCSES.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD
Michel FRANCONY

Le Président

